

# ÉNERGIES RENOUVELABLES Au nom de la défense de l'environnement, de plus en plus d'associations attaquent des projets de centrale photovoltaïque et de parc éolien

PIERRE TILLINAC

p.tillina@sudouest.fr

**C**e n'est qu'une simple petite question de vocabulaire, mais elle en dit long sur les malentendus et les arrière-pensées qui alimentent les conflits, de plus en plus fréquents, entre les différentes catégories de défenseurs de l'environnement. Depuis quelques années, le terme de « ferme solaire » s'est imposé dans le langage courant pour désigner un site sur lequel sont déployés des centrales ou des milliers de panneaux photovoltaïques. « Pourquoi "ferme" ? », s'étonne Philippe Barbedienne, directeur de la Sepanso, la fédération régionale des associations de protection de la nature en Aquitaine. C'est un mot qui renvoie aux animaux, aux cultures, à la nature. Nous, nous préférons parler de « centrale photovoltaïque », cela nous semble plus clair. »

## Accroc en Dordogne

C'est une évidence : entre les défenseurs de la nature et les producteurs d'énergies renouvelables, en principe également soucieux de l'environnement, le courant ne passe pas toujours très bien. Dernier accroc en date : à la mi-octobre, le tribunal administratif de Bordeaux a annulé une délibération du Conseil municipal de Grèzes (24) attaquée par une association locale. Cette annulation pourrait entraîner l'abandon définitif d'un projet de centrale photo-

voltaique que la petite commune de Dordogne espérait accueillir sur son territoire (lire notre édition du 31 octobre).

## Changement d'ambiance

La Dordogne n'est pas un cas isolé. Dans la région (voir ci-dessous) et dans plusieurs départements français, des associations se mobilisent, au nom de la défense de l'environnement, contre l'implantation de centrales photovoltaïques ou de parcs éoliens.

## « En implantant des centrales photovoltaïques en pleine campagne, on choisit la solution de facilité »

Très en pointe dans la lutte contre l'affichage publicitaire, l'association Paysages de France a officiellement pris position sur ces deux dossiers. « On ne peut plus se permettre de faire n'importe quoi, souligne son président, Pierre-Jean Delahousse. Nous n'avons pas une approche esthétique du paysage, mais nous estimons que ces projets doivent être écartés quand ils provoquent un changement d'ambiance paysagère et surtout lorsqu'ils entraînent davantage d'artificialisation des espaces. »

Tous les ans, la France perd des

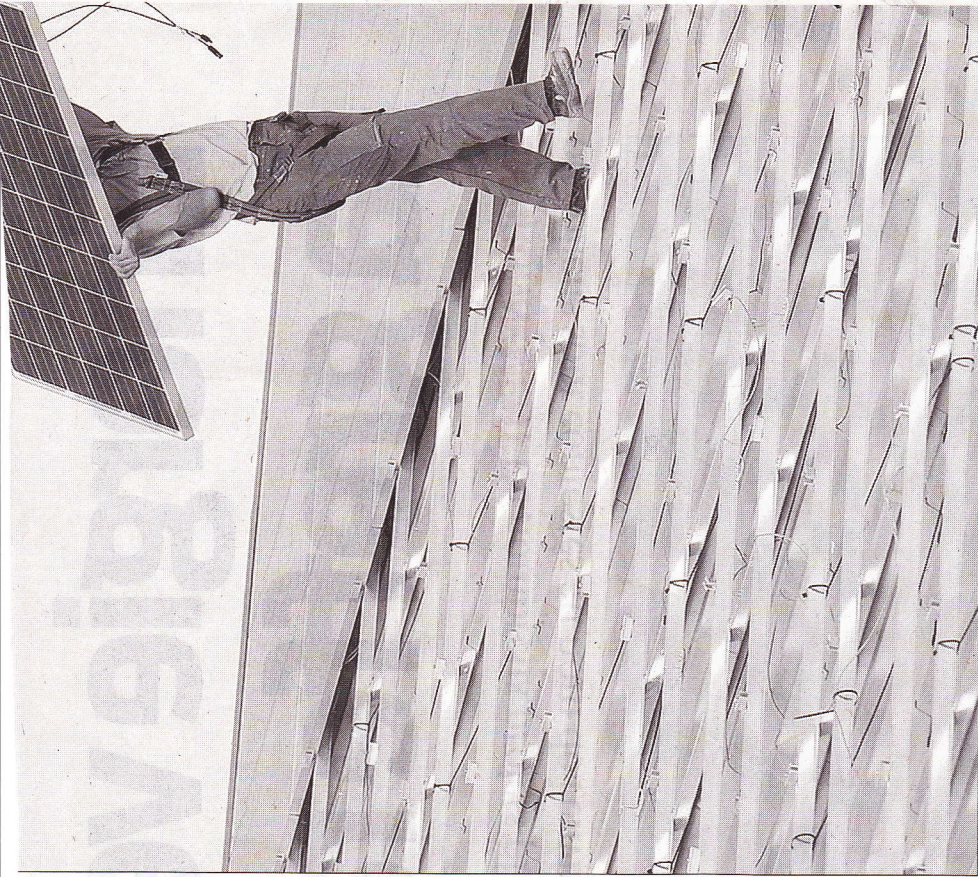
dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles et de milieux semi-naturels, sur lesquels poussent des habitations, des routes, des parkings ou des jardins.

Pour les défenseurs de l'environnement, la construction de centrales au sol ne fait qu'aggraver le phénomène. « Nous ne voulons pas nous laisser prendre à l'argument qui consisterait à dire : "Si vous voulez moins de nucléaire, il faut simplement installer plus de panneaux solaires et d'éoliennes", assure Philippe Barbedienne. Notre position est claire : nous sommes attachés à la prise en compte des atteintes au climat mais nous ne voulons pas des centrales photovoltaïques n'importe où. En les implantant en pleine campagne ou dans la forêt, on choisit la solution de facilité. »

Comme la plupart des associations de défense de l'environnement, la Sepanso affirme que ces centrales devraient être en priorité aménagées dans des espaces déjà artificialisés (toiture de parking ou de grande surface, ou friche industrielle).

## « Recours abusifs »

La Fédération environnement durable (FED), qui revendique plus de 700 associations adhérentes, affirme une position beaucoup plus radicale. Elle milite purement et simplement pour l'arrêt du programme éolien. « C'est une aberration économique et écologique, ré-



## La Sepanso estime que ces centrales devraient être aménagées en priorité dans des espaces déjà artificialisés.

PHOTO XAVIER LEOTY

sume son vice-président, le Charentais-Maritime Michel Broncard. Ces grandes machines dégradent nos paysages, et il va falloir en plus construire des centaines de kilomètres de lignes à haute tension. »

Dans son livre blanc publié en début d'année, le Syndicat des

énergies renouvelables précise que 31% des permis de construire accordés pour des éoliennes font l'objet d'un recours, mais que les trois quarts de ces requêtes sont finalement rejetées. Convaincu qu'il convient de lutter contre ces « recours abusifs », le syndicat assure une fois de plus que « les installations de production d'énergies renouvelables affectent faiblement l'environnement, la biodiversité et le climat ». Mais ce « faiblement », c'est déjà parfois manifestement trop. »